



L'orientation scolaire des jeunes à Paris

L'orientation scolaire – également qualifiée de professionnelle – consiste à proposer à une personne, qu'elle soit en âge d'être scolarisée ou d'âge adulte, les différentes filières dans lesquelles elle pourrait s'insérer en fonction de son parcours scolaire antérieur, de son projet professionnel et de sa personnalité.

L'orientation scolaire est, avant tout, un processus qui s'inscrit dans un temps long puisqu'il résulte d'une succession de choix au cours du parcours de formation. Plusieurs méthodes et outils existent pour aider les jeunes à choisir l'orientation la plus adaptée à leur profil et leurs aspirations : un service public de l'orientation est offert depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur par des conseillers en orientation psychologues. De même, plusieurs organismes ont pour mission d'informer et d'accompagner les jeunes dans cette démarche. Une offre privée se développe également en parallèle.

Paris, en tant que ville-capitale, offre de surcroît une palette très large de formations et d'informations à destination des jeunes et leur permet, grâce aux transports publics, une grande autonomie dans leur mobilité. Cette profusion d'opportunités peut toutefois s'avérer être au détriment de la lisibilité des dispositifs et des formations, et peut provoquer une sorte de confusion chez eux et chez leurs parents. D'autre part, les jeunes ne sont pas tous dotés des mêmes ressources pour s'interroger sur les bons choix d'orientation ; de fortes inégalités, notamment dûes aux catégories socio-professionnelles, subsistent à Paris et influent sur leurs parcours d'orientation.

Dans ce contexte, quelles sont les clés d'une orientation réussie ? Comment accompagner les jeunes au cours de leurs parcours d'orientation : portraits croisés de partenaires engagés pour l'orientation des jeunes à Paris.

Sommaire

Paronama de l'orientation scolaire des jeunes à Paris.....	2
Focus sur l'enquête UDAF/CAF de Paris.....	3
Paroles d'experts :	
Entretien avec Patrice HUERRE, Psychiatre et psychanaliste.....	4
Entretien avec Guy PEQUIGNOT, Inspecteur de l'académie de Paris	5
Entretien avec Joëlle RODHE, Déléguée de l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE)	6
Entretien avec Armelle NOUIS, Proviseur à l'école d'Estienne	6
Rôle du mouvement familial :	
Positions de l'UNAF	7
Commission Education de l'UDAF de Paris	7
Représentation de l'UDAF au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale)	7
Les Dispositifs d'information	8





Panorama en chiffres

350

établissements scolaires à Paris⁽¹⁾,
dont :

112

Collèges publics

71

lycées publics
d'enseignement général et
technologique

31

lycées professionnels publics

128

Collèges et lycées privés

soit :

158 498

élèves dans le 2nd degré à Paris,
dont :

84 664

en collège

61 765

en lycée

11 135

en lycée professionnel

⁽¹⁾ Du second degré public et privé sous contrat

Sources : Académie de Paris

2011/2012

L'orientation, un processus en trois paliers

Troisième, seconde, terminale

En fin de collège, l'élève doit choisir entre une seconde générale et technologique, une seconde professionnelle (première année de BEP) et une première année de CAP.

Pour la seconde générale et technologique, il choisit en même temps ses options.

Dans le courant du mois de novembre, l'ONISEP Paris envoie à chaque élève une brochure intitulée *Après la 3e*, qui recense et explique les choix d'options possibles et les filières professionnelles.

Au troisième trimestre, l'élève remplit son dossier en indiquant le type de seconde et les établissements souhaités. Plusieurs choix de lycées sont possibles. C'est l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, qui décide de l'affectation.

A l'issue de la seconde, s'il était en seconde générale et technologique, il décide de poursuivre en série générale ou en série technologique, en suivant

les recommandations du conseil de classe.

En terminale, il doit choisir ses études supérieures et enregistrer des choix sur le système informatique RAVEL mis à disposition par son établissement.

Les interlocuteurs de l'orientation

Le professeur principal a pour mission de guider les élèves en collaboration avec le conseiller d'orientation psychologue.

Le conseiller d'orientation psychologue travaille dans les centres d'information et d'orientation (CIO) et informe les élèves sur les métiers et les filières de formation. L'élève peut prendre rendez-vous pour un bilan dans le CIO de son secteur – seul ou accompagné de ses parents – ou rencontrer le conseiller à l'intérieur de son établissement.

Le chef d'établissement a un rôle important pour l'orientation, il préside le conseil de classe et prend, de ce fait, la décision finale après concertation.



De nombreux acteurs accompagnent les jeunes tout au long de leur parcours d'orientation. En premier lieu, viennent les parents dont il convient de réaffirmer le rôle majeur. L'enquête réalisée par l'UDAF de Paris, en partenariat avec la CAF de Paris, s'y emploie. En donnant la parole aux parents sur la perception du parcours d'orientation de leur(s) enfant(s), cette enquête permet de mieux appréhender la manière dont ces derniers accompagnent leur(s) enfant(s) au cours de ce processus.

L'enquête repose sur un partenariat national entre l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et se décline au niveau départemental. A Paris, le partenariat avec la CAF a permis d'envoyer le questionnaire aux familles via les fichiers d'allocataires CAF. Cet été, 3000 familles parisiennes ayant au moins un enfant de plus de 11 ans, ont reçu un questionnaire les interrogeant sur leur implication dans le parcours d'orientation de leur(s) enfant(s). 525 familles y ont répondu, soit un taux de retour de 17.5%.

Les parents en première ligne pour l'orientation de leurs enfants

A la question : " Qui, selon vous, aide ou a aidé le mieux votre enfant dans son orientation scolaire ?", les parents répondent à 84 % qu'ils sont au premier rang. Viennent ensuite la famille, les amis et les collègues (39 %). Le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue ne viennent qu'en avant-dernière position (respectivement 29 % et 21 %), devant les officines privées (9 %).

Les parents jouent un rôle actif pour aider leurs enfants par rapport à leur orientation scolaire. Cette aide a lieu à deux niveaux : d'une part, à travers le dialogue permanent avec leurs enfants sur leurs choix d'orientation (90%); d'autre part, par un soutien plus pratique qui consiste à repérer des écoles (63%) et à aider les enfants pour leurs inscriptions (60%).

Dans le cadre de cette démarche proactive, les parents plébiscitent à 71% la recherche d'informations sur

Internet. La fréquentation des salons d'étudiants (41%), le recours à des magazines ou revues spécialisées (32%) ou encore les rencontres avec des professionnels au sein de l'établissement scolaire de leur(s) enfant(s) (36%) sont également des vecteurs d'informations utilisés par les parents.

Des griefs formulés contre l'éducation nationale

Pour plus de la moitié des ménages, l'aide apportée par l'équipe éducative en termes d'informations, de proposition d'implication des parents et d'accompagnement des enfants est insuffisante.

Les familles les plus favorisées expriment un niveau d'exigence plus élevé que les autres. Les familles les moins favorisées et/ou les parents, dont au moins, un des enfants a connu des difficultés scolaires ont plutôt le sentiment, quant à eux, que l'équipe éducative ne prend pas en compte le choix d'orientation de leur(s) enfant(s).

Un sujet source d'inquiétude

L'orientation scolaire des enfants suscite des interrogations chez la grande majorité des parents (86%), dont une large part (69%) se pose beaucoup de questions.

Il s'agit également d'un facteur d'inquiétudes (87%), et une source de stress pour les parents (86%).

Les parents estiment, de plus, qu'ils ont rencontré des difficultés (72%) lorsque la question de l'orientation s'est posée. Seuls 26% d'entre eux parlent de « beaucoup » de difficultés.

Toutefois, l'orientation apparaît rarement comme une source de conflit, sauf pour 38% des ménages les moins favorisés.

Les éléments du choix d'orientation liés à l'enfant

Pour les parents, les éléments les plus décisifs dans le choix de l'orientation scolaire sont ceux qui sont directement attachés à l'enfant, soit les résultats scolaires de l'enfant (76%), le choix de

l'enfant (73%) ou encore ses capacités (68%).

L'opinion de l'équipe éducative ne semble pas être particulièrement un élément décisif dans le choix de l'orientation dans la mesure où elle n'apparaît qu'en 4ème position en étant citée par 20% des parents.

Les parents ne souhaitent pas imposer leur propre choix à leur(s) enfant(s) : ils ne sont que 7% à considérer que leur choix est un élément qui a compté dans le choix de l'orientation scolaire de leur(s) enfant(s).

Avis des parents sur les dispositifs d'aide à l'orientation

Les parents plébiscitent principalement les rencontres avec des professionnels (91%) ainsi que les stages en entreprises (77%). De même, si les parents estiment que leur(s) enfant(s) fréquentent le CIO⁽¹⁾ (53%) et le CIDJ⁽²⁾ (36%), les autres structures telles que les points info jeunesse, les chambres des métiers et de l'artisanat et de commerce et d'industrie et les missions locales sont ou méconnues des parents, ou peu fréquentées par les enfants.

Retrouver l'intégralité des résultats de l'enquête sur le site de l'UDAF : <http://udaf75.fr/Orientation-scolaire.html>



Plus d'informations sur le site internet de l'UDAF : www.udaf75.fr

(1) Centre d'Information et Orientation

(2) Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

Ces propos ont été recueillis lors de la conférence/débat organisée par l'UDAF de Paris le jeudi 8 décembre 2011. Une table ronde animée par Armelle NOUIS, Proviseur de l'Ecole Estienne, a fait intervenir plusieurs spécialistes de l'orientation qui ont apporté des éclairages et donné des conseils pratiques aux parents d'élèves présents.

Retrouvez l'intégralité des interviews sur le site de l'UDAF à <http://udaf75.fr/-Orientation-scolaire-.html>



Entretien avec Patrice HUERRE, Psychiatre des hôpitaux et psychanalyste, spécialiste des adolescents.

Dans quelle mesure l'orientation scolaire est-elle un sujet complexe pour les familles ?

Les parents sont les premiers au palmarès de ceux qui comptent pour les adolescents. Leur avis est donc d'importance. C'est parce qu'ils sont investis affectivement que la proximité peut être encombrante à l'âge de l'aspiration à l'autonomie. La mise à distance est un des signes de l'amour. Y compris de souhaits parentaux pour l'avenir. Ce qui ne devrait pas conduire pour autant à ne plus donner son avis !

Je suis d'accord avec votre enquête sur le fait que les parents sont bien intentionnés et que très peu sont démissionnaires. Il convient toutefois de distinguer les rêves anticipant l'avenir de son enfant d'une projection sur l'enfant de ses propres aspirations. Il y a un problème quand l'enfant suit une voie qui est tracée par le désir inabouti de ses parents. La situation est également problématique quand le stress parental est trop présent et que leur peur de l'avenir domine.

Mais la complexité de l'orientation dépasse le simple cadre familial. Au niveau collectif, il faut s'interroger sur nos manières de concevoir l'orientation et

notamment notre rapport au travail.

« s'interroger sur nos manières de concevoir l'orientation et notamment notre rapport au travail »

L'image véhiculée par les adultes est assez paradoxale car si les parents n'arrêtent pas de répéter que le travail est important, en parallèle, quand ils rentrent chez eux le soir, ils expriment fréquemment leur impatience d'être en week-end et de ne pas travailler.

N'y a-t-il pas de difficultés spécifiques par rapport au fait que l'orientation scolaire intervient principalement durant l'adolescence, une période souvent synonyme d'incertitudes ?

Effectivement, sur le plan individuel, on demande aux adolescents de s'orienter à un âge où ils sont perdus et où ils

ignorent qui ils sont. Outre les quelques exceptions de personnes qui ont des vocations très jeunes, il est relativement fréquent de ne pas savoir ce que l'on souhaite faire à cet âge-là. L'adolescence est une période d'exploration de soi-même et de la vie.

Lorsque la question identitaire est grande ouverte, comment faire pour définir son avenir ? Il peut y avoir des dégâts si l'on s'engage dans une voie fermée trop tôt, surtout si elle se révèle inappropriée.

De plus, le rapport au temps est condensé à court terme pour un adolescent : la perspective de 6 mois, 1 ou 2 ans est extrêmement lointaine. Ses préoccupations s'inscrivent dans le temps présent, et portent, par exemple, sur la soirée organisée le week-end prochain.

Comment les parents peuvent-ils accompagner le projet personnel de l'enfant ?

Il existe également un grand malentendu sur l'absence apparente de projet des adolescents. Cela fait 35 ans que je m'occupe des adolescents, et je vais vous livrer un secret... : souvent chez les jeunes, un énoncé peut être traduit en son contraire. Quand on pose la question à un adolescent de savoir ce qui l'intéresse, et qu'il ne répond «rien», cela peut être interprété de la manière inverse, c'est-à-dire qu'il y aurait au contraire trop de possibilités susceptibles de l'intéresser. Il conviendrait dès lors de l'aider à choisir plus qu'à lui donner des idées.

Les parents oublient souvent, par ailleurs, au nom de la liberté de choix, de donner leurs avis sur l'orientation qu'ils imaginent pour leur enfant. Or, les adolescents ont besoin de les connaître, ne serait-ce que pour s'y opposer. Le point d'ancrage pour eux est la position parentale – les adultes sont cherchés, y compris parfois à travers les mauvaises notes ou l'absentéisme – pour pouvoir asseoir leurs propres perceptions d'eux-mêmes et définir leurs choix.

N'y a-t-il pas une injonction contradictoire à l'égard des parents : d'un côté, on leur reproche de ne pas dire ce qu'ils pensent et de l'autre, on leur dit de ne pas projeter leurs envies sur leurs enfants ?

Il n'y a pas de contradiction dans la mesure où le parent dit «je pense» et que cela n'engage que lui, et non pas «tu dois faire ça» en enfermant l'enfant dans sa réponse. Les parents doivent donner aux enfants la possibilité de penser autrement. De même, l'avis des parents n'est pas figé et peut changer. Or nombre de parents aujourd'hui s'interdisent de donner leur point de vue au nom de la liberté de choix de l'enfant, alors qu'elle est plus grande si l'ensemble des points de vue est connu, dont celui des parents.

N'est-ce pas contradictoire de demander à l'enfant de s'orienter dans une filière alors qu'il est en pleine construction ?

Effectivement, mais en tant que psychiatre, ce sont justement les contradictions qui m'intéressent... En effet, des décisions sont à prendre à un moment où l'on ne se connaît pas. A une époque où il sera bien rare d'exercer la même activité toute sa vie, il importe avant tout, au-delà d'un socle de connaissances générales suffisant, de rappeler l'existence de voies de contournement, de rattrapage, rendant relative la notion de choix, en s'éloignant du tout ou rien. Ainsi, par exemple, le DAEU, diplôme d'accès aux études universitaires, qui permet de contourner le baccalauréat, n'est pas assez connu. Et de nombreuses autres passerelles existent ensuite encore.

On remarque que beaucoup d'élèves s'orientent vers des filières très sélectives, comme la 1ère année de médecine par exemple. Faut-il mettre en garde les enfants sur la difficulté de certaines orientations au risque de «briser leurs rêves» ?

En tant qu'adultes, nous sommes souvent des briseurs de rêves. Or, s'il ne faut pas entretenir d'illusion et s'il faut bien sûr informer sur la réalité et la difficulté, il ne faut pas pour autant écarter les rêves tant qu'ils sont moteurs. Et je conclurais en précisant qu'il faut se méfier des briseurs de rêves !



Entretien avec Guy PEQUIGNOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'information et de l'orientation pour l'Académie de Paris.

Quand est-ce que se pose la question de l'orientation scolaire ?

Il s'agit d'une question très complexe. On mélange souvent derrière ce terme beaucoup de sujets. L'orientation, en tant que « processus » doit être distinguée de l'orientation considérée comme

« procédures ». La première exprime l'idée

d'une construction d'un parcours progressif et continu dans la scolarité, la

deuxième définit les règles fixées au

plan national et académique qui vont permettre de réaliser l'affectation de l'élève.

« L'orientation, en tant que "processus" »

« construction d'un parcours progressif et continu dans la scolarité »

Il existe plusieurs moments-clé, notamment la classe de 3ème, au cours de laquelle les parents sont informés et s'impliquent chaque trimestre à travers plusieurs outils, notamment les fiches navettes et les fiches de vœux.

Le paradoxe est que plus on a des difficultés scolaires, plus on vous demande de décider tôt.

Notre système est ainsi fait. Pourtant, il n'y a pas de fatalité, mais une multiplicité de solutions. Par exemple, des dispositifs d'alternance existent dès la 4ème et permettent de se familiariser avec l'univers du lycée professionnel.

Quelles sont les initiatives prises par l'éducation nationale pour favoriser la bonne orientation scolaire ?

Plusieurs dispositifs ont été mis en place au cours des dernières années.

En collège, le Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF), institué en 2008, a pour objectif de redonner du sens aux apprentissages scolaires à partir d'une sensibilisation des jeunes au monde économique.

Au lycée, la réforme actuelle prévoit la mise en place d'un accompagnement personnalisé dans l'emploi du temps des élèves. Deux heures sont consacrées entre autres à l'orientation et les enfants sont suivis par des professeurs référents. L'efficacité dépend de l'appropriation qu'en font les professeurs et l'initiative permet de fédérer les équipes. La pratique est très diverse : il peut s'agir d'une recherche d'apprentissage de méthodes, d'un

soutien ou d'un approfondissement de notions mal comprises dans telle ou telle discipline, mais l'orientation occupe souvent une place non négligeable.

Nouveauté également, au sein du système éducatif, la mise en place du socle commun des connaissances et des compétences qui définit la nécessité d'acquérir, au cours de la scolarité obligatoire, des compétences sociales et civiques ainsi que des capacités d'autonomie et d'initiative.

Les notes, qui ont toujours été très investies en France, ne sont ainsi plus les seuls critères d'évaluation et d'orientation, mais on valorise l'enfant dans sa globalité.

Au sein des établissements, les conseillers d'orientation psychologues travaillent sur l'image que l'enfant a de lui-même et apportent des éléments d'information sur le jeune (intérêts, motivation, comportement...) qui peuvent contribuer à relativiser le poids des notes dans l'orientation.

En tant qu'inspecteur de l'éducation nationale, quels sont vos conseils à l'égard des parents pour faciliter leur accompagnement au cours du processus d'orientation ?

Le système scolaire est tellement complexe qu'un parent a peu de chance de s'en sortir tout seul, sauf s'il travaille lui-même dans l'Éducation Nationale et qu'il en maîtrise totalement les codes. Je recommande aux parents de rencontrer le professeur principal et le conseiller d'orientation, de participer aux réunions d'information sur l'orientation organisées dans leur établissement et aux rencontres parents/professeurs.

Par ailleurs, le problème d'inégalités entre les familles souligné par votre enquête est réel : les catégories socio-professionnelles supérieures sont plus en phase avec le système et disposent d'une information plus globale sur les aides et dispositifs d'informations.

Plus largement, quelles sont les autres pistes que vous préconisez ?

Selon moi, une première chose à faire est de redonner du sens aux apprentissages. La question de l'orientation est en réalité celle de l'ouverture et de l'épanouissement. Lors de l'organisation d'un forum de métiers, un jeune collégien a discuté passionnément avec un logisticien. Le professeur qui accompagnait la classe a été très surpris de voir que ce jeune, qui s'ennuyait d'habitude en classe, pouvait subitement s'intéresser à quelque chose. Il s'agit de donner du sens. Pour cela, il faut aller voir ailleurs,

discuter, rencontrer... Le système éducatif a beaucoup de responsabilités dans ce domaine, c'est à lui de proposer des choses.

En outre, certains diplômés ont des intitulés tellement complexes qu'on ne comprend pas à quoi ils destinent : par exemple le bac professionnel de chimie mention industrie des procédés. Il faut développer une coopération entre les professionnels et les professeurs pour être des relais, pour s'assurer que l'information puisse circuler correctement.

Certaines filières ne proposent que peu de places alors même que des besoins importants de main-d'œuvre sont recensés dans ces domaines. Comment proposer des places en cohérence avec les aspirations des jeunes ?

Sur la question de l'affectation, le taux d'attractivité des formations diffère d'une filière à l'autre (voir les statistiques d'orientation fournies par le service académique d'information et d'orientation, SAIO de Paris) Il est important pour les jeunes de savoir au préalable qu'une filière est plus demandée qu'une autre et qu'ils ne sont pas sûrs d'y être acceptés.

De même, la carte des formations est élaborée selon un arbitrage entre l'offre, la demande, la rareté de la formation ainsi que son coût. Par exemple, en installations sanitaires et thermiques (plomberie-chauffage), malgré le fait que des besoins sont exprimés par les entreprises et que la demande des élèves est forte, la création de plateaux techniques dans cette spécialité coûte très cher et ne peut pas toujours être rapidement mise en place.

Pour faciliter l'orientation vers la voie professionnelle, qui est la plus problématique, l'académie de Paris propose des entretiens ou des mini stages en amont dans plusieurs spécialités. L'académie va proposer également, début avril, une grosse opération de connaissance des métiers dans quelques domaines professionnels ciblés, pour les élèves des classes de 1re avec le « Club des partenaires » (composé de nombreuses associations et entreprises).

Bilan de l'orientation et de l'affectation à Paris 2010 :

http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2010-12/bilan_orientation_affectation_saio_2010_2010-12-01_18-31-8_835.pdf

Site orientation parents/élèves (Académie de Paris) : http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/c_5070/orientation



Joëlle RODHE Déléguée de l'Association Jeunesse et Entreprises de Paris (AJE)



L'association Jeunesse et Entreprises et une association d'entreprises créée en 1986 pour tisser des relations entre le monde de l'école et celui de l'entreprise afin d'être le trait d'union entre les milieux économiques, éducatifs, institutionnels et associatifs.

Quel est votre parcours ?

J'ai d'abord été professeur puis j'ai quitté l'Education nationale pour me consacrer au consulting en éducation touchant à la fois des jeunes, les enseignants et les parents d'élèves. Je suis depuis peu Déléguée du Club AJE Paris dont le rôle est d'informer les jeunes sur les métiers au travers d'actions menées en partenariat avec les entreprises, les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves. Cet engagement donne beaucoup de sens à mon action. J'ai aussi différentes approches de l'accompagnement des jeunes, celles de professeur, de consultante et de responsable associatif.

Quels sont les rapports entre l'école et les entreprises ?

Il y a une grande méconnaissance respectueuse entre ces deux milieux : dans le monde éducatif, l'entreprise est un sujet tabou et réciproquement, les entrepreneurs ont du mal à accueillir les jeunes car ils ne les connaissent plus. Ils craignent leur comportement, déplorent leur manque de « savoir-être ». Or, leur apprendre les codes est une mission qui incombe à l'ensemble des partenaires. Nous sommes tous responsables de l'intégration des jeunes.

Quelle est la conséquence de cette distance que vous observez entre l'école et l'entreprise ?

L'AJE a constaté que les jeunes connaissent mal ou peu les métiers d'aujourd'hui. Ce n'est pas seulement la faute de l'école et de son manque de lien avec le monde économique : les parents en sont aussi responsables. En effet, les parents parlent peu de leur travail à leurs enfants ou donnent des images négatives.

De même, on remarque que l'ignorance des enfants est d'autant plus grande que leurs parents n'ont pas un métier classique. Pourtant, les parents peuvent être une passerelle vers le monde de l'entreprise.

« les parents peuvent être une passerelle vers le monde de l'entreprise »

Quelles sont les solutions identifiées par l'AJE pour y remédier ?

Pour y faire face, l'AJE met en place plusieurs actions. L'opération « Un parent, un métier » est un dispositif très efficace et souple à organiser. Il s'agit de proposer à l'établissement scolaire d'emmener l'enfant dans l'entreprise des parents. C'est une démarche vertueuse puisqu'on remarque une fierté des parents de présenter leur entreprise, et en retour le jeune est également heureux de découvrir l'univers de son parent et prend ainsi conscience de la réalité. De même, comme l'exprime également votre enquête, les parents manquent d'informations sur les débouchés. Nous

avons mené une grande enquête en 2008 sur le thème des métiers porteurs d'emplois au cours de laquelle nous avons interrogé 500 entreprises et 1000 jeunes. Les solutions qui se sont dégagées relèvent de la mise en place d'une meilleure communication, de l'accroissement du nombre de stage, du tissage de relations plus étroites avec l'école et de la généralisation des journées portes ouvertes.

Vous avez été professeur pendant de nombreuses années. Quel est votre regard sur l'apport des enseignants au cours du processus d'orientation ?

Votre enquête révèle que les parents jugent le rôle du professeur principal secondaire dans l'orientation scolaire. Cela s'explique par plusieurs raisons : les parents ne sont pas souvent d'accord avec l'orientation vers les filières techniques et l'apprentissage ; de même, les enseignants ne connaissent pas suffisamment les métiers et paraissent moins crédibles sur ce sujet. Pourtant, ma propre expérience m'a prouvé que le professeur principal connaît bien ses élèves. Il y a une plus-value pour les parents d'aller rencontrer et discuter avec le professeur principal car il apporte un autre regard, différent de celui des parents et qui est complémentaire. C'est cette complémentarité qui est, à mon sens, la clé d'une orientation réussie.



Entretien avec Armelle NOUIS, Proviseur de l'école d'Estienne, école supérieure d'arts et d'industries graphiques

Existe-t-il une spécificité parisienne en termes d'orientation scolaire ?

A mon sens, il en existe deux principales : En classe de 2nde, tout d'abord, on observe une moindre orientation vers la voie professionnelle ; après le baccalauréat, ensuite, on constate une plus forte intégration des classes préparatoires.

Par ailleurs, en termes d'affectation, il y a à Paris une concurrence beaucoup plus forte entre les différents établissements.

En tant que proviseur, quel dialogue avez-vous instauré avec les parents ?

Le premier niveau de dialogue que j'ai

mis en place a lieu entre les élèves eux-mêmes, à travers des initiatives telles que des rencontres entre les anciens de 3^{ème} avec les élèves de 3^{ème} de l'année, ainsi que celles avec des étudiants post-bac pour les élèves du lycée. Le second niveau de dialogue est institué avec les parents, à travers une très forte incitation lors des réunions de parents à aller aux différentes journées portes ouvertes des établissements et aux salons d'information sur l'orientation.

Quels conseils pouvez-vous formuler à l'égard des parents pour qu'ils puissent accompagner au mieux leurs enfants ?

Je leur recommande d'aller aux journées portes ouvertes des établissements, de découvrir les formations et les métiers et de ne pas chercher le meilleur lycée à tout prix mais le lycée le plus adapté à son enfant. En effet, à mon sens, mieux vaut être un bon élève dans un lycée

moyen que mauvais dans une classe d'excellents élèves. Ce n'est pas le lycée qui fait les résultats scolaires, mais la confiance que l'on donne à ses enfants en leurs capacités propres. Ayez foi en eux ! Ne brisez pas leurs espoirs mais accompagnez les... Le vrai problème ne se pose que quand les désirs sont éloignés des aptitudes. Il faut alors du talent pour aider les enfants à ce que ces deux éléments se rejoignent. Tout ne se joue pas sur une orientation. L'échec est formateur aussi. Il faut apprendre aux enfants que l'on n'a pas forcément ce que l'on désire...

Quels dispositifs existent pour donner une seconde chance aux jeunes ?

Il existe des classes spécifiques pour les jeunes qui ont décroché, et des passerelles sont également mises en place pour rejoindre des voies que l'on n'a pas pu pas voulu prendre à un moment donné.

Rôle du mouvement familial

1. Positions de l'UNAF

- ✓ L'orientation est un parcours, inscrit dans la durée, qui comporte des étapes et des passerelles possibles entre les différentes filières.
- ✓ Accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours d'orientation : réaffirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants.
- ✓ Les parents devraient donc être informés de toute action menée par l'école en termes d'orientation : vers une meilleure concertation jeune / Education nationale / parents.
- ✓ Développer la connaissance de soi et l'estime de soi pour préparer le choix d'orientation, en permettant aux élèves d'évaluer leurs compétences, aptitudes, motivations sans se limiter aux seuls résultats scolaires.

✓ Une éducation au choix à instaurer au collège, dès le début de l'entrée en 6ème, pratiquée par des enseignants volontaires et en association avec les conseillers d'orientation psychologues.

✓ Développer les liens avec le monde professionnel et faciliter la projection des jeunes dans un futur métier : L'UNAF soutient des initiatives comme la Découverte professionnelle 3 heures (DP3 option de 3 heures par semaine en classe de 3ème pour découvrir l'entreprise).

✓ Revaloriser les filières technologiques et professionnelles qui permettent souvent un réel épanouissement des jeunes dans une formation plus concrète et à plus fort débouché.

✓ Développer l'alternance y compris en milieu universitaire, qui permet une adaptation et une insertion plus réussies dans l'emploi.

✓ L'UNAF adhère à la proposition du Livre vert de doubler le nombre d'apprenti d'ici 2015 pour atteindre 1,2 million par an (1 jeune sur 7 de chaque génération).



L'étude qualitative réalisée en 2009 par l'UNAF sur l'orientation a aussi

montré le fort impact des étudiants et des jeunes professionnels auprès des adolescents et l'intérêt de multiplier les témoignages de ces jeunes « plus âgés » insérés. L'étude est téléchargeable sur le site internet de l'UNAF : www.unaf.fr

2. Commission Education de l'UDAF de Paris



Entretien avec Marcelle BERNON, vice-présidente de l'UDAF et responsable de la commission éducation et formation

Quel est le rôle de la commission éducation et formation de l'UDAF ?

L'UDAF de Paris compte 4 commissions thématiques qui sont des lieux de réflexion et d'élaboration de projets et d'actions au service des familles parisiennes. La commission que je préside a pour rôle d'opérer une veille sur tous les sujets liés à l'éducation afin de sensibiliser et de faciliter le travail du Conseil d'Administration dans ses prises de position.

Qui participe à votre commission ?

La commission est composée d'une dizaine de membres réguliers issus des associations familiales, ainsi que des membres plus occasionnels qui sont invités par la commission. Parmi ces membres, on trouve des représentants de l'académie de Paris, des membres d'associations de parents d'élèves mais aussi des représentants de l'UNAF en charge du secteur de l'éducation.

Quels types d'actions ou de projets émergent de la commission ?

On distingue deux types d'actions de la commission, soit qu'elle soutienne des projets de partenaires, soit qu'elle mette en place elle-même des projets à destination des familles. Par exemple, dans le cadre de ses relations partenariales avec l'académie de Paris,

l'UDAF a apporté son concours pour la réalisation de DVD sur l'enseignement professionnel, l'entrée à la maternelle et au Collège. A ces actions de soutien, s'ajoutent des projets mis en place en direct par l'UDAF de Paris, sous le pilotage de la commission éducation.

Parmi ces projets, on dénombre une rencontre organisée à la Maison du Handicap sur le thème de la scolarisation des enfants en situation de handicap, la présentation d'un DVD sur le sommeil des enfants et adolescents, l'organisation d'une conférence sur la formation en alternance (Université des familles, mars 2010) ou bien encore la participation au pilotage d'une semaine de prévention au Collège Sainte Elizabeth dans le 15ème (juin 2011).

3. Représentation de l'UDAF de Paris au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)



Représentation exercée par Barthélémy TRIMAGLIO

Cette instance est présidée conjointement par le Préfet de Paris et le Maire de Paris. Les vice-présidents sont le Recteur et le Directeur de l'académie de Paris, un Conseiller de Paris délégué à cet effet.

Le conseil est composé de conseillers de Paris, de représentants du personnel de l'éducation nationale, de parents d'élèves et de personnalités qualifiées. Il joue principalement un rôle

consultatif : il est compétent pour tout ce qui se rapporte à la sectorisation à travers la carte scolaire départementale du premier degré (écoles élémentaires, maternelles et primaires : compétence attribuée à la commune) et la scolarisation des élèves dans les collèges (compétence qui relève du département). A titre indicatif, l'académie de Paris est saisie chaque année de près de 3000 demandes de dérogation pour le collège.

De plus, le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département, et émettre, de sa propre initiative, tout vœu à cet effet.

En particulier, sa saisine est obligatoire sur de nombreuses questions telles que la répartition des emplois d'enseignants entre les écoles (et donc la répartition des classes), celle des moyens pédagogiques entre les collèges, la structure pédagogique générale des collèges (par exemple, sur les sections européennes) ou encore le programme d'investissement pour les collèges. En ce sens, et à travers les autres sujets dont il peut être saisi (notamment la répartition des langues à l'école primaire et la situation des élèves à besoins particuliers), il veille à l'harmonie entre le système primaire et le collège.

